

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

## **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 juin 2017**

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjoint(e)s : André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Didier METZ, Norbert RIESTER, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI et Philippe SCHMITT.

Procurations : Joanne ALBRECHT à Benoît SPITZ  
 Anne DIETRICH à Norbert RIESTER  
 Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER  
 Dominique LEHMANN à Joseph EHRHART  
 Céline MASTRONARDI à Michèle FETZER  
 Philippe SCHMITT à Didier METZ

### **COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

### **ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2017 ET 23 MAI 2017**

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

N° 1

### **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX SIS 32 ROUTE ROMAINE À LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE BARR POUR LA CANTINE / GARDERIE**

- Vu les dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la mise à disposition de plein droit des biens meubles et immeubles en cas de transfert de compétence, respectivement celle de l'accueil périscolaire,
  - Considérant que les locaux de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, ainsi que l'ancienne salle de jeux sous préau situés dans l'enceinte scolaire, hébergent l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Barr,
  - Vu le projet de convention à intervenir avec la Communauté de Communes Barr-Bernstein précisant les conditions de mise à disposition et d'utilisation des lieux,
  - Entendu la proposition de M. le Maire du pourcentage des frais relatifs à cette mise à disposition,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE d'approuver la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Barr, définissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle multi-associative, sise 32 route Romaine, la cour extérieure et les blocs sanitaires extérieurs, ainsi que l'ancienne salle de jeux sous

préau, situés dans l'enceinte scolaire, affectés à l'accueil de la cantine / garderie gérée par le service Enfance & Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Barr,

- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

### **STORES SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

- Vu la délibération du 23 mai 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le projet de cahier des charges relatif à l'acquisition de stores pour la salle d'honneur de la mairie et autorisé le Maire à organiser la consultation nécessaire pour l'acquisition des stores,
- Vu les devis reçus,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres réunie le 20 mai 2017,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acquérir des stores motorisés pour la salle d'honneur de la mairie,
- DÉCIDE de retenir le devis proposé par Ewalstores, sis 68600 SÉLESTAT, pour un montant HT de 9 690,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord,
- DIT que la dépense sera imputée au compte 21311 – opération 1015.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 3

### **ACHAT MOBILIER MAIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

- Vu la délibération du 27 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le projet de cahier des charges relatif au mobilier pour la mairie et autorisé le Maire à organiser la consultation nécessaire pour l'acquisition du mobilier,
- Vu la délibération du 23 mai 2017 par laquelle le Conseil municipal décide d'annuler le cahier des charges approuvé lors du Conseil municipal du 27 mars 2017 et de demander des devis séparés,
- Vu les nouveaux devis reçus,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres réunie le 20 juin 2017,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de retenir le devis proposé par TERTIA SOLUTIONS, sis 67960 ENTZHEIM, pour les chaises de la salle du conseil municipal et pour l'accueil du public, pour un montant HT de 7 511,20 €,
- DÉCIDE de retenir le devis proposé par BBS, sis 68240 KAYSERSBERG, pour les chaises de la salle d'honneur et du fauteuil du secrétariat pour un montant HT de 3 980,28 €,
- DÉCIDE de retenir le devis proposé par TERTIA SOLUTIONS, sis 67960 ENTZHEIM, pour la table du Conseil municipal pour un montant HT de 2 607,66 €,
- AUTORISE le Maire à signer les devis pour accord,
- DIT que la dépense sera imputée au compte 21311 – opération 1015.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

## RECENSEMENT DE LA POPULATION : DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil qu'en 2018 STOTZHEIM est désignée pour participer au recensement de la population. Il convient donc de préparer cette campagne qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

La Commune doit dans un premier temps désigner un coordonnateur communal.

Le coordonnateur communal devra préparer la collecte, suivre l'avancement et la qualité de la collecte, aider à la résolution des difficultés et préparer le bouclage de la collecte. Il aura également pour mission de recruter les agents recenseurs, choix qui devra être validé par les membres du Conseil municipal en septembre 2017,

- Vu le Code Général des Collectivités,
- Vu la loi 2002-276 - Titre V relative à la démocratie de proximité,
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
- Vu le décret 2003-561 (JO du 27 juin 2003) portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE Mme Laetitia MIMOUNI, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal,

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 34 ROUTE ROMAINE

- Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2017 en point divers, par lequel M. le Maire informait les membres du Conseil municipal de la demande reçue pour la location du logement 34 route Romaine actuellement occupé par le secrétariat de la mairie, le temps de travaux. La demande émane de la conjointe du repreneur de la pizzeria qui souhaite y installer un cabinet d'infirmière. Le Conseil chargeait le Maire de se renseigner davantage sur la finalité du local et sur les souhaits du demandeur quant à l'aménagement du logement,
- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil des informations reçues,
- Entendu les membres du Conseil qui débattent à ce sujet,
- Considérant qu'il est nécessaire de modifier la destination des locaux pour la location du logement en tant que cabinet d'infirmière,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'en application de l'article R.421-14 du Code de l'Urbanisme le changement de destination implique le dépôt d'un permis de construire,
- Vu les travaux à prévoir pour la mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'effectuer les travaux nécessaires pour la location du logement en tant de cabinet d'infirmière,
- DÉCIDE de modifier la destination du logement sis 34 route Romaine et autorise le Maire à déposer, au nom de la Commune, une demande d'urbanisme pour ce changement de destination et les travaux à effectuer,
- CHARGE le Maire de demander les devis auprès d'entreprises pour pouvoir chiffrer les travaux à effectuer à savoir :
  - mise en place d'une rampe pour accès aux personnes à mobilité réduite pour le local pizzeria et le logement qui sera loué au cabinet d'infirmière,

- agrandissement de la porte des WC du rez-de-chaussée,
  - ravalement de façades du bâtiment,
  - rafraîchissement de la peinture du logement,
- DIT que les devis seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 6

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un Conseil d'école extraordinaire aura lieu le lundi 3 juillet 2017 pour valider le résultat du sondage lancé auprès des parents. En effet, un courrier proposant le retour aux 4 jours ou à la conservation des horaires actuels leur a été transmis. Le dépouillement des talons-réponse récupérés fait apparaître une large majorité pour le retour à une semaine de 4 jours comme suit :

<b>Jour</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Nombre d'heures</b>
Lundi	8 h 00 – 11 h 30	13 h 30 - 16 h 00	6 h 00
Mardi	8 h 00 – 11 h 30	13 h 30 - 16 h 00	6 h 00
Jeudi	8 h 00 – 11 h 30	13 h 30 - 16 h 00	6 h 00
Vendredi	8 h 00 – 11 h 30	13 h 30 - 16 h 00	6 h 00
<b>Total d'heures par semaine</b>			<b>24 h 00</b>

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DONNE SON ACCORD pour revenir à la semaine de 4 jours selon les horaires mentionnés,
- AUTORISE le Maire à adresser un courrier aux instances officielles pour solliciter la dérogation suite au décret paru.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **Divers :**

#### **7.1 Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me CAMISAN, notaire à FEGERSHEIM dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 551 parcelle 554/32 de 5,80 ares, sis 9 rue des Tilleuls, appartenant à Madame Augusta WENGER épouse SCHWENDIMANN.

#### **7.2. Comptes rendus des Commissions Communales**

- **Appel d'offres** : les membres se sont réunis le 20 juin 2017 à 20 h 00 pour le mobilier et les stores de la mairie.
- **Commissions Réunies** : les membres se sont réunis le mardi 6 juin 2017 à 19 h 30 à l'atelier communal au sujet du projet de réhabilitation du local technique ainsi que le vendredi 9 juin 2017 à 18 h avec la participation de M. Bayer du CAUE du Bas-Rhin, pour le même sujet.

- **Forêt** : les membres se sont réunis le mardi 23 mai après la séance du Conseil municipal concernant le lot invendu de la vente de bois d'œuvre du 11 mai 2017. Les membres avaient décidé d'utiliser le lot pour la chaufferie collective. Cependant, lors de la vente du 13 juin dernier, le lot a trouvé preneur.
- **Commission Communale des Impôts Directs** : les membres se sont réunis le 26 juin à 18 h 30 pour l'examen de la liste 41 bâtis pour l'année 2017.
- **Conseil d'école maternelle** : M. le Maire fait le compte rendu du Conseil de l'école maternelle qui a eu lieu le 15 juin 2017.

### **7.3. Rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et compte rendu d'activités 2016 relatif à la distribution publique d'électricité sur le territoire de la Commune de Stotzheim et rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte**

Entendu M. le Maire qui fait part au Conseil des rapports annuels 2016 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et du compte rendu d'activités 2016 de ENEDIS relatif à la distribution publique de l'électricité sur le territoire de la Commune de Stotzheim. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte des rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et du compte rendu d'activités 2016 relatif à la distribution publique de l'électricité sur le territoire de la Commune de Stotzheim et charge le Maire d'informer la population que les dossiers sont consultables en mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend également acte du rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte.

### **7.4. Remerciements de Nadine**

M. le Maire donne lecture au Conseil de la carte de remerciements envoyée par l'ancienne assistante à la secrétaire, Mme Nadine d'Amato, pour la soirée organisée pour son départ.

### **7.5 Site Internet**

Mme Michèle Fetzer, adjointe au maire, fait le compte rendu de la formation sur le nouveau site Internet à laquelle elle a participé avec Laetitia Mimouni, la secrétaire, dans les locaux de la Communauté des Communes du Pays de Barr. En effet, l'ancien site Internet de la commune ne sera plus opérationnel à partir de mi-juillet et il convient de rapatrier toutes les informations de l'ancien vers le nouveau site.

### **7.6 Installation ordinateurs de l'école**

Mme Michèle Fetzer, adjointe au maire, fait part au Conseil de la livraison des 12 ordinateurs portables pour les classes de Mmes Dipatrizio et Duplessis. Le technicien du RAIP va installer les logiciels pédagogiques et Libre Office prochainement sur tous les postes pour qu'ils soient opérationnels à la prochaine rentrée scolaire.

### **7.7 Droit de préférence sur les parcelles boisées**

Ce point est reporté au prochain Conseil municipal.

### **7.8. Demande de la Bibliothèque**

M. le Maire présente le courrier de Mme Marie-Odile Gilg, responsable de la Bibliothèque, concernant le problème du branchement « sauvage » à la bibliothèque et la connexion aléatoire à Internet. L'entreprise Burger sera sollicitée pour effectuer des branchements électriques dans les normes.

### **7.9. Courrier des demandes d'urbanisme**

M. le Maire présente au Conseil le modèle de courrier qui sera transmis pour les notifications concernant les demandes d'urbanisme.

**7.10. Armoire murale classe de Mme Wantz**

M. le Maire présente au Conseil le devis de la menuiserie Goettelmann d'un montant HT de 2 965,00 € pour une armoire murale pour la classe de Mme Wantz. Le Conseil donne son accord.

- 
- M. le Maire fait le point des travaux de la mairie et du déménagement à intervenir. Des avenants seront présentés lors du Conseil municipal fin juillet. M. le Maire présente le devis établi par l'entreprise HIRTZEL ARBOGAST, lot 7, électricité pour l'alimentation des enceintes de la vidéo-projection et des volets roulants. Pour que les travaux puissent suivre leur cours, le devis doit être validé suite aux décisions prises par le Conseil. Les membres du Conseil donnent leur accord et autorise le Maire à signer le devis qui sera présenté en tant qu'avenant lors d'un prochain Conseil.
  - M. le Maire informe que le radar à la sortie de Stotzheim, direction Zellwiller, ne fonctionne plus et est en réparation.
  - M. André Metz, adjoint au maire, signale au Conseil que la faucheuse est à remplacer. Il a repéré une machine occasion et propose de la tester pour un essai. Le Conseil donne son accord pour l'essai.
  - M. le Maire informe le Conseil que le Crédit Agricole octroie à la Commune une subvention de 10 000 € (5 000 € de la Fondation et 5 000 € de la Caisse régionale) pour les travaux de relevage de l'orgue.
  - Le **prochain Conseil municipal** aura lieu le jeudi 6 juillet 2017 à 20 h 00.

**La séance est levée à 22 h 11**

*Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa réception en Sous-Préfecture  
le 12 juillet 2017  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire.*